

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2018

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 février 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric BRET, maire.

Présents :

Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Monsieur Yves MARECHAL,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Isabelle CHABERT (*arrivée à 19h*)

Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Stéphanie ORR,
Madame Christelle CHALENDARD,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Julien MONNET,
Monsieur Robert GARDETTE,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Frédéric BRET,
Madame Isabelle CHABERT à Madame Stéphanie ORR (*jusqu'à son arrivée à 19 h*),
Madame Aya N'GUESSAN à Madame Angélique GUILLAND,
Madame Françoise SAINT PIERRE à Madame Françoise VAN WETTER.

Absents excusés :

Madame Claire YAKOUB,
Monsieur Kenzy LAMECHE.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 20 février 2018.
Affichage de la convocation le mardi 20 février 2018.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Jean-Michel PICOT comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} mars 2018.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange de la rue du Pré Joli (1^{ère} tranche) et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec Orange ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- **ARRETE**, avec 25 voix pour et 1 abstention (M. Philippe MANTELLO), le montant de la contribution à servir à l'OGEC Ecole Sainte Lucie au titre de l'exercice 2018 à 111.832 €.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, le Conseil régional pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif « Equipements sportifs scolaires » et pour l'attribution d'une subvention au taux de 50 % au titre du dispositif « Equipements sportifs de proximité » pour l'aménagement de la plaine sportive ; autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à cette demande.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, le Conseil régional pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre du « Plan régional filière bois/forêt » pour la réalisation de l'habillage bois du parking silo et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à cette demande.
- **REJETE**, lors d'un vote à bulletin secret, avec 12 voix contre, 10 voix pour et 4 abstentions la proposition de demander au Conseil départemental de l'Education nationale l'autorisation de déroger à la semaine de 4.5 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2018.

Le Maire,



Frédéric BRET.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com